

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



## **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1784 9 juillet 2014

## **SOMMAIRE**

Anglo American Amapa Investments 85593	Sabenka Investments S.A	85588
Anglo American Finland Holdings 1 85593	Saler S.A	85632
ANRH 85610	Sancross Participations S.A	85587
AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l.	Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch	
85591		85586
API New Energy S.à r.l 85592	•	
Artlandus Design S. à r.l 85593	Saputo Europe Holdings S.à r.l	85628
ATENOR Group Luxembourg S.A 85593	Sarea S.A	85594
<b>AXA DBIO GP S.à r.l85622</b>	Selectra Investments SICAV	85588
AZ FUND Management S.A 85591	SK Rose	85589
Balny S.A SPF85586	Solar Investments S.A	85625
Beauty-Dog S.à r.l85625	Sourire S.A	85589
Bondeby S.à r.l	Stea Tamara S.à r.l	85587
Caymus Holding S.à r.l 85590	STEG LBG 1 S.à r.l	85619
CETP Co-Investment S.à r.l 85590	Stonelux Investment S.à r.l	85610
ChinaAMC Fund85590	Swiss Re Europe Holdings S.A	85624
C.V.R.Y. S.à r.l	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A	85628
Dutalux S.A	T2 S. à r.l	85589
Findus Bondco S.A	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l	85588
Parker Hannifin Europe S.à r.l 85594	The European Fund For Southeast Europe	:
Rakuten Payment Services S.A 85586	S.A., SICAV-SIF	85594
Rojoluk S.A85632	Uniborc S.A	
R.P. Constructions Rainer Parmentier Sàrl	Uniloc Luxembourg S.A	85587
85586	Vanmaill Sàrl	
RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH85587	Wadom S.A.	85627



## R.P. Constructions Rainer Parmentier Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2014062954/10.

(140072598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

#### Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3670 Kayl, 208, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 167.113.

Les comptes annuels de la maison mère Sandhills East Limited au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062984/10.

(140073310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

#### Rakuten Payment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 181.868.

En date du 22 avril 2014, Monsieur Atsushi KUNISHIGE a démissionné de ses fonctions d'administrateur du Conseil d'administration avec effet au 22 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2014062966/12.

(140073421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale du 28 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur-Président, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'assemblée générale du 28 avril 2014 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Pour BALNY SA-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2014063957/22.

(140074701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.



## RWE Energy Beteiligungsverwaltung Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.783.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014062981/9.

(140073406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Sancross Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 73.408.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063011/9.

(140073430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Stea Tamara S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzettte, 14, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 157.079.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014062998/10.

(140073256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Uniloc Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.161.

## **EXTRAIT**

En date du 23 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- International Audit Services S.à r. I., avec adresse au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 23 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2014.
- Les mandats respectifs de Wim Rits, Virginia Strelen, Erik Johan Cornelis Schoop, Jean-Marc McLean en tant qu'administrateurs B de la Société sont renouvelés avec effet au 23 avril 2014 et prendront fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2014.
- Alex Good a démissionné de son poste d'administrateur A et d'administrateur délégué de la Société, avec effet au 19 février 2014.
- Le mandat de John Dennis, en tant qu'administrateur A de la Société, est renouvelé avec effet au 23 avril 2014 et prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2014.
- Le mandat de Matthew McGovern, en tant qu'administrateur A de la Société, est renouvelé avec effet au 23 avril 2014 et prendra fin à l'occasion de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2014.
- Craig Etchegoyen, né à Utah, USA, le 15 février 1976, avec adresse privée au 5700 Henry Cook Blvd, Apt 6111, Plano, Texas 75024, USA, est nommé nouvel administrateur A de la Société et administrateur délégué de la Société, avec effet au 23 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 30 juin 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Référence de publication: 2014063097/26.

(140072989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



## Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SELECTRA INVESTMENTS SICAV KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. Référence de publication: 2014063025/11.

(140072814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Sabenka Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 115.500.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014063009/12.

(140072792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Il résulte d'un contrat de vente du 27 mars 2014 que:

- IBRC Assurance Company Limited a vendu et cédé 9.041 parts sociales de classe A de la Société à German Retail Income 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.652, ayant un capital social de EUR 25.000,- ("GRI 1");
- IBRC Assurance Company Limited a vendu et cédé 1 part sociale de classe A de la Société à German Retail Income 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.657, ayant un capital social de EUR 25.000,- ("GRI 2");
  - IBRC German Retail Limited a vendu et cédé 4.521 parts sociales de classe A de la Société à GRI 1;
  - Stichting Pensioenfonds voor Huisartsen a vendu et cédé 2.486 parts sociales de classe A de la Société à GRI 1;
- Stichting Pensioenfonds Medisch Specialisten a vendu et cédé 2.260 parts sociales de classe A de la Société à GRI 1; et
  - Taurus Euro Retail Holdings LLC a vendu et cédé 750 parts sociales de classe B de la Société à GRI 1; chaque fois avec effet au 30 avril 2014.

Suite à la vente et cession des parts sociales susmentionnées, la répartition du capital social de la Société est la suivante avec effet au 30 avril 2014:

- GRI 1: 18.308 parts sociales de classe A de la Société et 750 parts sociales de classe B de la Société;
- GRI 2: 1 part sociale de classe A de la Société;
- Taurus Euro Retail LP: 4.521 parts sociales de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014063068/31.

(140073178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



## SK Rose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SK Rose, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063036/11.

(140073302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Sourire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.983.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

**EASIT SA** 

Signature

Référence de publication: 2014063052/12.

(140072604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## T2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 18, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.166.

L'an deux mille quatorze.

Le sept avril.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Thierry TALON, conseiller économique, né à Levallois Perret (France) le 22 février 1973, demeurant à L-1450 Luxembourg, 18, Côte d'Eich.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle T2 S.àr.l. avec siège social à L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 168.166.

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1268 du 22 mai 2012

dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-€), représenté par CENT PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.

Le comparant prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle L-3509 Dudelange, 16, rue Lentz à L-1450 Luxembourg, 18, Côte d'Eich, de sorte que l'article 3 des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et près lecture faite et interprétation donné au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Talon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2014. Relation: EAC/2014/5123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063096/31.

(140072966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



## Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 56.186.386,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové. R.C.S. Luxembourg B 180.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063327/10.

(140073944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

## CETP Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.415.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2014.

CETP Co-Investment S.à .r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2014063352/12.

(140073758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

## ChinaAMC Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.870.

Faisant suite à l'assemblée générale du 06 mai 2014 sont nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Tian GAN

37/F Bank of China Tower

1 Garden Road

Hong Kong

Fangjian FU

House 8 Dover Rise

#14-40 Tower A. Heritage View

Singapore 138679

Singapore

Ning ZHU

325 Gallager Hall

**UC** Davis

California 95616

Etats-Unis

Est nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:

Ernst & Young S.A.

7, rue Gabriel Lippman

Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Munsbach

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2014.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014063329/32.

(140073849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.



## AOCZ Investment Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.266.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014063915/12.

(140074552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

#### Findus Bondco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 177.880.

Extrait du conseil d'administration

En date du 30 avril 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet au 12 mars 2014.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des changements suivants:

- L'adresse professionnelle des administrateurs de classe A James Hill et William Showalter a changé du 18, Soho Square, W1D 3QL Londres, Royaume-Uni, au 1 st Floor, 77 Kingsway, WC2B 6SR Londres, Royaume-Uni;
- L'adresse professionnelle de l'administrateur de classe A Sanjay K. Morey a changé de 8, Sloane Court East, SW3 4TF Londres, Royaum-Uni, au 200 Middlefteld Road, Suite 104, Menlo Park, 94024 Californie, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014063421/19.

(140073977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

## AZ FUND Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.617.

Lors de l'assemblé générale ordinaire du 22 avril 2014, il a été décidé que;

- les mandats des administrateurs suivants sont prolongés avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra jusqu'en 2015:

Monsieur Pietro Giuliani, Monsieur Marco Malcontenti, Madame Paola Mungo, Monsieur Claudio Basso, Monsieur Andrea Aliberti, Madame Raffaella Sommariva, Monsieur Ramon Spano, Monsieur Stefano Del Papa, Monsieur Filippo Fontana, Monsieur Marco Vironda, Monsieur Francesco Carnevale, Monsieur Giacomo Mandarino, Monsieur Luca Lionetti, Monsieur Giuseppe Pastorelli et Monsieur Davide Barenghi

et;

- de renommer PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet au 22 avril 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;
- Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Filippo Fontana du 160 Shelbourne Road, The Oval, Ballsbridge, 4 Dublin, Irlande au 2, Harcourt Road, 2 étage. Block E, Iveagh Court, Dublin 2, Irlande;
- Il convient aussi de modifier l'adresse de Monsieur Luca Lionetti du 60 Wyndham Street, Central, 32f, The Centrium, unit 301 Hong Kong au 7, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063934/23.

(140074996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.



## API New Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.371.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014063916/12.

(140074488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

## Dutalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 128.521.

Par la présente, je vous signifie ma démission de mes fonctions en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à la gestion journalière de votre société DUTALUX S.A., Société anonyme, inscrite au R.C.S Luxembourg sous le numéro B-128521 avec effet au 2 mai 2014.

Fait à Larochette, le 07 mai 2014.

Pour extrait conforme

SCHREUDERS Bastiaan Lodewijk Melchior

Référence de publication: 2014064124/13.

(140074527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

## Bondeby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.650.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Monsieur Michel E. RAFFOUL de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Madame Véronique MARTY, née le 30 mars 1977 à Nancy, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Markus SUMMER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Madame Véronique MARTY, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Bondeby S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014063947/24.

(140074441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.



## Anglo American Finland Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014063906/10.

(140075313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

## Anglo American Amapa Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 179.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014063904/10.

(140075316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

## ATENOR Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 81.002.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 16 avril 2014 à 14h00

- A l'unanimité,

l'Assemblée approuve le renouvellement des mandats d'Administrateur et de Délégué à la gestion journalière de Monsieur Sidney D. Bens, résidant professionnellement à B-1310 La Hulpe, avenue Reine Astrid 92, pour une durée de trois ans. Ce mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Sidney D. BENS / Olivier RALET Administrateur Délégué / Administrateur

Référence de publication: 2014063926/14.

(140075071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

## Artlandus Design S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5841 Hesperange, 10, rue Josy Printz.

R.C.S. Luxembourg B 127.870.

## LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissemnent de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

ARTLANDUS DESIGN SARL, avec siège social à L-5841, Hesperange, 10, rue Josy Printz, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 mai 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2014063921/20.

(140074762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.



## Sarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 116.100.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063017/9.

(140072980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## The European Fund For Southeast Europe S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 114.452.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 6 mai 2014.

Pour le compte de THE EUROPEAN FUND FOR SOUTHEAST EUROPE SA, SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014063071/13.

(140073220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

In the year two thousand and fourteen, on the eight day of April 2014, at 4.30 p.m..

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.169, incorporated on 1 December 2010, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 412, on 3 March 2011 ("PHH EMEA"), here represented by Maître James MURPHY, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 8 April 2014.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of all the parts representing the entire equity capital of PARKER HANNIFIN EUROPE S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.482, incorporated on 7 September 2010, by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 2315, on 28 October 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary of 9 March 2011, published in the Mémorial C, number 1406, on 28 June 2011.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following: I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) to one million five hundred thousand one Euro (EUR 1,500,001.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of eight million two hundred twenty three thousand eight hundred ninety four Euro thirteen Euro Cent (EUR 8,223,894.13).

Subscription of the one (1) new part by the sole existing participant of the Company, PHH EMEA and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of: (i) full legal title over certain intellectual property rights, including ownership and/or licenses of patents, trade and service marks, know how, and other intellectual property rights (the IP) registered in the name of Parker Origa Holding GmbH, a private limited company incorporated in the Canton of Zug, Switzerland, registered with the Register of Commerce of the Canton of Zug under number CH-170.3.013.502-8, with registered office at Baarerstraase 18, 6304 Zug (Parker Origa), and, as a result of the merger by way of absorption of Parker Origa, now held by PHH EMEA with full legal effect as of 26 February 2014, and listed in the following table:



Rolle M 46 M 46	Land Australien Benelux	Marke ORIGA	Inhaber	Aktenz. 458,851	Anm.tag	Klassen
M 46		ORIGA	Han Origa Halding	458 851	22/04/4007	-
	Benelux		Hoe-Origa Holding	150,051	22/01/1987	7
		ORIGA	Hoe-Origa Holding		02/09/1980	7
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding		26/01/1982	12
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 9, 12
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	674,159	25/08/1983	7
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/1990	7, 9, 12
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/1983	7
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 12
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53149	17/11/1981	7
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2130C/80	18/09/1980	7, 12
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding			38
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	AM 2581/81		7
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding		01/09/1980	
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27324	30/03/1999	7
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27326	30/03/1999	37
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27327	30/03/1999	42
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		06/0 <del>4</del> /1981	
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	83/9123	12/12/1983	7
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding			92
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	A552375	20/03/1991	12
M 47	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91-206489		
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M-92,1840	09/11/1992	7, 9, 12
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	RL 796	14/12/1992	7, 9, 12
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	3628/91		12
M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/1991	7
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			82
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	661/2001	22/01/2001	7, 9, 37, 42
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2273423	25/06/2001	7, 9, 37, 42
M 60	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2273123	25/06/2003	7, 9, 37, 42
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	14/03/2001	7, 2, 37, 12
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	14/03/2001	9
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	14/03/2001	37
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	14/03/2001	42
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	7672 <del>4</del> 8.852	30/04/2001	7, 9, 37, <del>4</del> 2
M 61	Schweiz	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	662/2001	22/01/2001	7, 9, 37, 42
		Halbmond				
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2273472	25/06/2001	7, 9, 37, 42
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding		25/06/2003	7, 9, 37, 42
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	14/03/2001	7



M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	14/03/2	001 9
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	14/03/2	.001 37
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	14/03/2	.001 42
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	76/248,851	30/04/2	7, 9, 37, 42
Rolle	Land	Marke	Inhaber	Marke Nr.	JGB	Bemerkungen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 458,851	22/01/2018	-
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding			Marke erteilt
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding		29/01/2012	Marke erteilt
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		01/09/2011	Marke erteilt
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		06/08/2008	Marke erteilt
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding		25/08/2013	
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding		12/10/2010	
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		14/12/2014	Marke erteilt
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding		28/06/2009	
				. 0.3,020		Bulgarien, Tschechoslowa kei, Deutschland, Kroatien,
						Ungarn, Liechtenstein,
						Monaco,
						Portugal, Rußland,
						Slowenien, Slowakei, San
						Marino, Ukraine,
						Montenegro,
						Republik Serbien
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 53,249	17/11/2016	Marke erteilt
M 46	ltalien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 386,746	18/09/2010	Marke erteilt
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 106,588	29/10/2014	Marke erteilt
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 99,030	28/02/2012	Marke erteilt
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 307,557	01/09/2010	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 4,796,782	19/08/2014	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 4,414,080	01/09/2010	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding		19/09/2012	Marke erteilt
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 951,870	06/04/2011	Marke erteilt
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 89/9123	12/12/2013	Marke erteilt
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding		15/04/2014	Marke erteilt
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 552,375	20/03/2018	Marke erteilt
M 47	IR	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	. 573,274	20/06/2011	geschützt in:
		Halbmond				Österreich,
						Benelux,
						Bulgarien,
						Deutschland, Spa-
						nien, Frankreich,
						Ungarn,
						Liechstenstein,
						Monaco, Portugal,
						Rumänien, San Ma-
						rino,
						Montenegro,



Republik Serbien, Tschechoslowa kei, Slowakei,

						kei, Slowakei, Kroatien, Slowenien, Rußland, Ukraine; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Fran- kreich, Italien, Spa- nien in M 61 EU beansprucht
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	272,918	27/08/2013	Marke erteilt
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M 12603	09/11/2012	Marke erteilt
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	6,285	14/12/2012	Marke erteilt
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,798	12/07/2010	Marke erteilt
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	3628/91	06/04/2011	Marke erteilt
M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/2011	Marke erteilt
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	547,257	31/12/2011	Marke erteilt
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,799	12/07/2010	Marke erteilt
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	487,007	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,273,423	25/06/2011	Marke erteilt
M 60	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien (Schutzverweig erung in China KL 9, 37, 42)
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,688,024	18/02/2013	Marke erteilt
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	487,017	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,273,472	25/06/2011	Marke erteilt; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Fran- kreich, Italien, Spanien von M 47 IR beansprucht
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien



M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,690,021	25/02/2013	Marke erteilt

and (ii) a claim held by PHH EMEA.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

## " Art. 6. Share capital.

- 6.1 The capital is fixed at one million five hundred thousand one Euro (EUR 1,500,001.-) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.
- 6.2 The share premium shall be allocated to a special premium reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants may be repaid at any time to the participants of the Company (including without limitation upon share redemption) in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said shareholders' resolution. For the avoidance of doubt, the Company shall treat any balance standing to the credit of the special premium reserve as non-fungible and must reserve it, in whole or in part, to any holder of parts in respect of which share premium has been paid in."
  - II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

#### First resolution

The general meeting resolved to increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-) to one million five hundred thousand one Euro (EUR 1,500,001.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of eight million two hundred twenty three thousand eight hundred ninety four Euro thirteen Euro Cent (EUR 8,223,894.13).

## Subscription and payment

Subscription of the one (1) new part by the sole existing participant of the Company, PHH EMEA and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of:

(i) full legal title over the IP registered in the name of Parker Origa, and, as a result of the merger by way of absorption of Parker Origa, now held by PHH EMEA with full legal effect as of 26 February 2014, and listed in the following table:

i i ai icci	Origa, now neid t	<i>,</i> ,	With fall legal cheet as of 20 fe	bruur j zor i, und i	isced in the folio	J 111116 Calbi
Rolle	Land	Marke	Inhaber	Aktenz.	Anm.tag	Klassen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	<del>4</del> 58,851	22/01/1987	7
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding		02/09/1980	7
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding		26/01/1982	12
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 9, 12
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	67 <del>4</del> ,159	25/08/1983	7
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/1990	7, 9, 12
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/1983	7
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 12
M 46						
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53149	17/11/1981	7
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2130C/80	18/09/1980	7, 12
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding			38
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	AM 2581/81		7
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding		01/09/1980	
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999-27324	30/03/1999	7
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999-27326	30/03/1999	37
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999-27327	30/03/1999	42
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		06/04/1981	
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	83/9123	12/12/1983	7
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding			92



M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. A552375	20/03/19	91 12
M 47	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 91-206489		
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. M-92,1840	09/11/19	92 7, 9, 12
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. RL 796	14/12/19	92 7, 9, 12
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 3628/91		12
M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 91/5381	09/07/19	91 7
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			82
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 661/2001	22/01/20	01 7, 9, 37, 42
M 60	Europa					
	•	ORIGA	Hoe-Origa Holding		25/06/20	
M 60	IR •	ORIGA	Hoe-Origa Holding		25/06/20	
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding			
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding			
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. T01/03605E	14/03/20	01 37
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. T01/03606B	14/03/20	01 <del>4</del> 2
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	. 767248.852	30/04/20	01 7, 9, 37, 42
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 662/2001	22/01/20	01 7, 9, 37, 42
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 2273472	25/06/20	01 7, 9, 37, 42
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	•	25/06/20	7, 9, 37, 42
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. T01/03607J	14/03/20	01 7
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. T01/03608I	14/03/20	01 9
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. T01/03609C	14/03/200	01 37
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. T01/03610J	14/03/20	01 <del>4</del> 2
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 76/248,851	30/04/20	01 7, 9, 37, 42
Rolle	Land	Marke	Inhaber	Marke Nr.	JGB E	Bemerkungen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	458,851	22/01/2018	Marke erteilt
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding	369,199	02/09/2010	Marke erteilt
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding	00.499/1982	29/01/2012	
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,139,615		Marke erteilt
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,472,652		Marke erteilt
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,248,905		Marke erteilt
			•			
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/2010 N	
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/2014	
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	540,028	E T k	geschützt in: Bulgarien, Ischechoslowa kei, Deutschland, Kroatien,
					r	a Jaucii,



Ungarn, Liechtenstein, Monaco, Portugal, Rußland, Slowenien, Slowakei, San Marino, Ukraine, Montenegro, Republik Serbien

M 46						Republik Serbien
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53,249	17/11/2016	Marke erteilt
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	386,746		Marke erteilt
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding	106,588		Marke erteilt
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	99,030		Marke erteilt
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	307,557	01/09/2010	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,796,782	19/08/2014	
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,414,080	01/09/2010	
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,605,663		Marke erteilt
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	951,870	06/04/2011	Marke erteilt
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	89/9123	12/12/2013	Marke erteilt
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	243,331	15/0 <del>4</del> /2014	Marke erteilt
M 47	Australien	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	552,375	20/03/2018	Marke erteilt
		Halbmond	J J			
M 47	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	573,274	20/06/2011	geschützt in: Österreich, Benelux, Bulgarien, Deuts- chland, Spanien, Frankreich, Ungarn, Liechstenstein, Monaco, Portugal, Rumänien, San Ma- rino, Montenegro, Republik Serbien, Tschechoslowa kei, Slowakei, Kroatien, Slowenien, Rußland, Ukraine; Zeitrang Österreich, Benelux,
						Deutschland, Fran- kreich, Italien, Spa- nien in M 61 EU beansprucht
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	272,918	27/08/2013	Marke erteilt
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M 12603	09/11/2012	Marke erteilt
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	6,285		Marke erteilt
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,798		Marke erteilt
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	3628/91	06/04/2011	Marke erteilt



M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/2011	Marke erteilt
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	547,257	31/12/2011	Marke erteilt
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,799	12/07/2010	Marke erteilt
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	487,007	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,273,423	25/06/2011	Marke erteilt
M 60	IR .	ORIGA	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien (Schutzverweig erung in China KL 9, 37, 42)
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,688,024	18/02/2013	Marke erteilt
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	<del>4</del> 87,017	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,273,472	25/06/2011	Marke erteilt; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Fran- kreich, Italien, Spanien von M 47 IR beansprucht
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,690,021	25/02/2013	Marke erteilt

and (ii) a claim held by PHH EMEA.

Proof of the existence and value of the contribution of the IP and the Claim for an amount of eight million two hundred twenty three thousand eight hundred ninety four Euro thirteen Euro Cent (EUR 8,223,894.13) has been given by delivery of; (i) a contribution certificate dated 8 April 2014 and issued by the management of PHH EMEA, and (ii) a valuation certificate dated 8 April 2014 and duly signed by the managers of the Company.

## Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6 of the articles of association of the Company as follows:

## " Art. 6. Share capital.

6.1 The capital is fixed at one million five hundred thousand one Euro (EUR 1,500,001.-) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.



6.2 The share premium shall be allocated to a special premium reserve, which, upon a resolution of the general meeting of participants may be repaid at any time to the participants of the Company (including without limitation upon share redemption) in accordance with the terms and under the conditions to be determined in said shareholders' resolution. For the avoidance of doubt, the Company shall treat any balance standing to the credit of the special premium reserve as non-fungible and must reserve it, in whole or in part, to any holder of parts in respect of which share premium has been paid in."

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately four thousand five hundred euro (EUR 4,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version

L'an deux mille quatorze, le huit avril, à 16.30 heures.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

#### a comparu,

PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.169, constituée par acte daté du 1 <sup>er</sup> décembre 2010 par acte de notaire soussigné, publié au Mémorial C, numéro 412, le 3 mars 2011 («PHH EMEA»), représentée par Maître James MURPHY, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La société susvisée est un détenteur de la totalité du capital de PARKER HANNIFIN EUROPE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.482, constituée par acte daté du 7 septembre 2010 et reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 2315, le 28 octobre 2010 («la Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de notaire en date du 9 mars 2011, publié dans le Mémorial C du 28 juin 2011 (numéro 1406).

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cents mille Euros (EUR 1.500.000,-) à un montant de un million cinq cents mille un Euros (EUR 1.500.001,-) par l'émission de un part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) à un montant total de huit millions deux cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros et treize centimes (EUR 8.223.894,13).
- 2. La souscription de un (1) part sociale par l'associé unique PHH EMEA et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de: (i) certains droits de propriété intellectuelle, y compris la propriété et / ou licences de brevets, marques de commerce, savoir-faire, et autres droits de propriété intellectuelle immatriculé au nom de Parker Origa Holding GmbH, une société à responsabilité limitée constituée dans le canton de Zoug, Suisse, immatriculée dans le Registre de Commerce du canton de Zoug sous le numéro CH-170.3.013.502-8, dont le siège social se trouve Baarerstrasse 18, 6304 Zoug (Parker Origa), et, à la suite de la fusion par absorption de Parker Origa, détenu par PHH EMEA avec effet juridique en date du 26 février 2014, et figurant dans le tableau suivant:

Kolle	Land	Marke	Innaber	Aktenz.	Anm.tag	Klassen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	<del>4</del> 58,851	22/01/1987	7
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding		02/09/1980	7
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding		26/01/1982	12
M 46						
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 9, 12
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	674,159	25/08/1983	7



M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/1990	7, 9, 12
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/1983	7
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 12
M 46					.=	_
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53149	17/11/1981	7
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2130C/80	18/09/1980	7, 12
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding			38
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	AM 2581/81		7
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding		01/09/1980	
M 46		00104		T 4000 07304	20/02/4000	-
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27324	30/03/1999	7
M 46	la-au	ODICA	H Ovi H-14:	T 4000 2722/	20/02/4000	27
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27326	30/03/1999	37
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 27327	30/03/1999	42
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	02/0402	06/04/1981	7
M 46	Südafrika T.:	ORIGA	Hoe-Origa Holding	83/9123	12/12/1983	7
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	A 552275	20/02/4004	92
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	A552375	20/03/1991	12
M 47	IR		Han Ovice Halding			
111 <del>4</del> 7	IK	Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Korea	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	91-206489		
11 17	Rorea	Halbmond	Tioe-Origa Flording	71-200107		
M 47	Lettland	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	M-92,1840	09/11/1992	7, 9, 12
		Halbmond	3 3	,		. ,
M 47	Litauen	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	RL 796	14/12/1992	7, 9, 12
		Halbmond	_			
M 47	Schweiz	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding			
		Halbmond				
M 47	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	3628/91		12
		Halbmond				_
M 47	Südafrika	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/1991	7
N4 47	<b>-</b> ·	Halbmond				00
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			82
M 48	Schweiz	Halbmond	Han Ovice Halding			
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding Hoe-Origa Holding	661/2001	22/01/2001	7, 9, 37, 42
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2273423	25/06/2001	7, 9, 37, 42
M 60	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	22/3723	25/06/2001	7, 9, 37, 42
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	14/03/2001	7, 7, 37, <del>1</del> 2 7
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603F	14/03/2001	9
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	14/03/2001	37
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	14/03/2001	42
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	767248.852	30/04/2001	7, 9, 37, 42
M 61	Schweiz	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	662/2001	22/01/2001	7, 9, 37, 42
1101	Scriwerz	Halbmond	Hoe-Origa Holding	002/2001	22/01/2001	7, 7, 37, 72
M 61	Europa	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	2273472	25/06/2001	7, 9, 37, 42
1101	Lui Opu	Halbmond	The engantenang	22/31/2	23/00/2001	7, 7, 37, 12
M 61	IR	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding		25/06/2003	7, 9, 37, 42
		Halbmond				.,.,.,
M 61	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	14/03/2001	7
		Halbmond		-		
M 61	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	14/03/2001	9
		Halbmond				
M 61	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	14/03/2001	37
		Halbmond				



M 61	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	. T01/03610J	14/03/2	.001 42
M 61	USA	Halbmond ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	. 76/248,851	30/04/2	7, 9, 37, 42
Rolle	Land	Marke	Inhaber	Marke Nr.	JGB	Bemerkungen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	458,851	22/01/2018	Marke erteilt
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding	369,199	02/09/2010	Marke erteilt
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding	00.499/1982	29/01/2012	Marke erteilt
M 46	<b>=</b> u					
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,139,615	01/09/2011	Marke erteilt
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,472,652	06/08/2008	Marke erteilt
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	1,248,905	25/08/2013	Marke erteilt
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/2010	Marke erteilt
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/2014	Marke erteilt
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	540,028	28/06/2009	geschützt in:
				3 .0,020	20,00,200	Bulgarien,
						Tschechoslowa
						kei, Deutschland,
						Kroatien,
						Ungarn,
						Liechtenstein,
						Monaco, Portugal, Rußland,
						Slowenien,
						Slowakei, San
						Marino, Ukraine,
						Montenegro,
						Republik Serbien
M 46						
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53,249	17/11/2016	Marke erteilt
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	386,746	18/09/2010	Marke erteilt
M 46	Korea 	ORIGA	Hoe-Origa Holding	106,588	29/10/2014	
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	99,030	28/02/2012	
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	307,557	01/09/2010	Marke erteilt
M 46						
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,796,782	19/08/2014	Marke erteilt
M 46		00104		4 44 4 000	04/00/0040	<b>N</b> 4 1 11
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,414,080	01/09/2010	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,605,663	19/09/2012	Marke erteilt
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	951,870	06/04/2011	Marke erteilt
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	89/9123	12/12/2013	Marke erteilt
M 46	Taiwan	ORIGA:	Hoe-Origa Holding	243,331	15/04/2014	Marke erteilt
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	552,375	20/03/2018	Marke erteilt
M 47	IR	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	573,274	20/06/2011	geschützt in:
11.17	IIX	Halbmond	Tioe-origa Floiding	373,271	20/00/2011	Österreich,
						Benelux,
						Bulgarien,
						Deutschland,
						Spanien,
						Frankreich,
						Ungarn,
						Liechstenstein, Monaco, Portugal,
						Rumänien, San
						Marino,
						Montenegro,



Republik Serbien, Tschechoslowa kei, Slowakei,

						kei, Slowakei, Kroatien, Slowenien, Rußland, Ukraine; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Frankreich, Italien, Spanien in M 61 EU beansprucht
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	272,918	27/08/2013	Marke erteilt
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M 12603	09/11/2012	Marke erteilt
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	6,285	14/12/2012	Marke erteilt
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,798	12/07/2010	Marke erteilt
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	3628/91	06/04/2011	Marke erteilt
M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/2011	Marke erteilt
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	547,257	31/12/2011	Marke erteilt
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,799	12/07/2010	Marke erteilt
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	487,007	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,273,423	25/06/2011	Marke erteilt
M 60	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien (Schutzverweig erung in China KL 9, 37, 42)
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding		22/01/2011	
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,688,024	18/02/2013	Marke erteilt
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	487,017	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,273,472	25/06/2011	Marke erteilt; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Frankreich, Italien, Spanien von M 47 IR beansprucht
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien



M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,690,021	25/02/2013	Marke erteilt

et (ii) un certain droit de recevoir détenus par PHH EMEA;

dont l'existence et la valeur sont documentées par (i) un certificat d'apport en date du 8 avril 2014 et émis par PHH EMEA, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 8 avril 2014 et émis par la Société.

1. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution:

## « Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital souscrit est fixé à un million cinq cents mille un Euros (EUR 1.500.001,-) représenté par un million cinq cents mille un (1.500.001) parts sociales de valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- 6.2. La prime d'émission sera allouée à une réserve spécifique de prime, qui sur résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, sera remboursée à tout moment aux associés de la Société (y compris, sans limitation après conversion du capital social), conformément aux termes et conditions qui seront définis dans ladite résolution. Dans un souci de clarté, la Société traitera tout solde existant au crédit de cette réserve spécifique comme non-fongible et devra le réserver, tout ou en partie, à tout détenteur de parts par rapport à la prime d'émission qui a été payée dessus.»

Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'ordre du jour:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de un Euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cents mille Euros (EUR 1.500.000,-) à un montant de un million cinq cents mille un Euros (EUR 1.500.001,-) par l'émission de un (1) part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) à un montant total de souscription de huit millions deux cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros et treize centimes (EUR 8.223.894,13).

## Souscription et paiement

La souscription de un (1) part sociale par l'associé unique et le paiement de la prime d'émission s'effectuant par l'apport en nature de IP immatriculé au nom de Parker Origa, et, à la suite de la fusion par absorption de Parker Origa, détenu par PHH EMEA avec effet juridique en date du 26 février 2014, et figurant dans le tableau suivant:

Rolle	Land	Marke	Inhaber	Aktenz.	Anm.tag	Klassen
M 46	Australien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	458,851	22/01/1987	7
M 46	Benelux	ORIGA	Hoe-Origa Holding		02/09/1980	7
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding		26/01/1982	12
M 46						
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7
M 46	Großbritannien	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 9, 12
M 46	Frankreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	674,159	25/08/1983	7
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/1990	7, 9, 12
M 46	Indien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	414,456	14/12/1983	7
M 46	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding			7, 12
M 46						
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53149	17/11/1981	7
M 46	Italien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2130C/80	18/09/1980	7, 12
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding			38
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	AM 2581/81		7
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding		01/09/1980	
M 46						
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T 1999- 2732 <del>4</del>	30/03/1999	7
M 46						



		00101		<b>=</b> 1000 070		
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding			
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding			
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding		06/04/19	
M 46	Südafrika T.:	ORIGA	Hoe-Origa Holding		12/12/19	
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding		20/02/4/	92
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	A552375	20/03/19	991 12
M 47	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91-206489		
M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M-92,1840	09/11/19	992 7, 9, 12
M 47	Litauen	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	RL 796	14/12/19	992 7, 9, 12
M 47	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 47	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	3628/91		12
M 47	Südafrika	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/19	991 7
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding			82
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding			
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	661/2001	22/01/20	001 7, 9, 37, 42
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2273 <del>4</del> 23	25/06/20	7, 9, 37, 42
M 60	IR	ORIGA	Hoe-Origa Holding		25/06/20	7, 9, 37, 42
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	I 14/03/20	001 7
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	14/03/20	001 9
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	14/03/20	001 37
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	14/03/20	001 <del>4</del> 2
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	767248.852	30/04/20	7, 9, 37, 42
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	662/2001	22/01/20	7, 9, 37, 42
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2273472	25/06/20	7, 9, 37, 42
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding		25/06/20	7, 9, 37, 42
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	14/03/20	001 7
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	14/03/20	001 9
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	i 14/03/20	001 37
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	14/03/20	001 42
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	76/248,851	30/04/20	7, 9, 37, 42
Rolle	Land	Marke	Inhaber	Marke Nr.	JGB	Bemerkungen
M 46	Australien	ORIGA		458,851	22/01/2018	Marke erteilt
M 46	Benelux	ORIGA	•	369,199	02/09/2010	Marke erteilt
M 46	Dänemark	ORIGA	Hoe-Origa Holding	00. <del>4</del> 99/1982	29/01/2012	Marke erteilt
M 46						
M 46	Großbritannien	ORIGA		1,139,615		Marke erteilt
M 46	Großbritannien	ORIGA	•	1,472,652	06/08/2008	Marke erteilt
M 46	Frankreich	ORIGA		1,248,905	25/08/2013	Marke erteilt
M 46	Griechenland	ORIGA	Hoe-Origa Holding	101,063	12/10/2010	Marke erteilt



M 46 M 46	Indien IR	ORIGA ORIGA	Hoe-Origa Holding Hoe-Origa Holding	414,456 540,028	14/12/2014 28/06/2009	Marke erteilt geschützt in: Bulgarien, Tschechoslowa kei, Deutschland, Kroatien, Ungarn, Liechtenstein, Monaco, Portugal, Rußland, Slowenien, Slowakei, San Marino, Ukraine, Montenegro, Republik Serbien
_	I	ODICA	Hara Order Haldina	F2 240	47/44/2047	M
M 46	Israel	ORIGA	Hoe-Origa Holding	53,249		Marke erteilt
M 46	ltalien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	386,746		Marke erteilt
M 46	Korea	ORIGA	Hoe-Origa Holding	106,588		Marke erteilt
M 46	Österreich	ORIGA	Hoe-Origa Holding	99,030	28/02/2012	Marke erteilt
M 46	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	307,557	01/09/2010	Marke erteilt
M 46						
M 46 M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,796,782	19/08/2014	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,414,080	01/09/2010	Marke erteilt
M 46	Japan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	4,605,663	19/09/2012	Marke erteilt
M 46	Spanien	ORIGA	Hoe-Origa Holding	951,870	06/04/2011	Marke erteilt
M 46	Südafrika	ORIGA	Hoe-Origa Holding	89/9123	12/12/2013	
M 46	Taiwan	ORIGA	Hoe-Origa Holding	243,331		Marke erteilt
M 47	Australien	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	552,375		Marke erteilt
M 47	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	573,274	20/06/2011	geschützt in: Österreich, Benelux, Bulgarien, Deutschland, Spanien, Frankreich, Ungarn, Liechstenstein, Monaco, Portugal, Rumänien, San Marino, Montenegro, Republik Serbien, Tschechoslowa kei, Slowakei, Kroatien, Slowenien, Rußland, Ukraine; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Frankreich, Italien, Spanien in M 61 EU beansprucht
M 47	Korea	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	272,918	27/08/2013	Marke erteilt



M 47	Lettland	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	M 12603	09/11/2012	Marke erteilt
M 47	Litauen	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	6,285	14/12/2012	Marke erteilt
M 47	Schweiz	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	383,798	12/07/2010	Marke erteilt
M 47	Singapur	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	3628/91	06/04/2011	Marke erteilt
M 47	Südafrika	ORIGA mit	Hoe-Origa Holding	91/5381	09/07/2011	Marke erteilt
M 47	Taiwan	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	547,257	31/12/2011	Marke erteilt
M 48	Schweiz	Halbmond	Hoe-Origa Holding	383,799	12/07/2010	Marke erteilt
M 60	Schweiz	ORIGA	Hoe-Origa Holding	487,007	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Europa	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,273,423	25/06/2011	Marke erteilt
M 60	IR .	ORIGA	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien (Schutzverweig erung in China KL 9, 37, 42)
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03603H	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03604F	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03605D	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	Singapur	ORIGA	Hoe-Origa Holding	T01/03606B	22/01/2011	Marke erteilt
M 60	USA	ORIGA	Hoe-Origa Holding	2,688,024	18/02/2013	Marke erteilt
M 61	Schweiz	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	487,017	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Europa	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,273,472	25/06/2011	Marke erteilt; Zeitrang Österreich, Benelux, Deutschland, Frankreich, Italien, Spanien von M 47 IR beansprucht
M 61	IR	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	809,218	25/06/2013	geschützt in: China, Polen, Ungarn, Rußland, Slowakei, Tschechien
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03607J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03608I	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03609G	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	Singapur	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	T01/03610J	22/01/2011	Marke erteilt
M 61	USA	ORIGA mit Halbmond	Hoe-Origa Holding	2,690,021	25/02/2013	Marke erteilt
			DI II I EN 45 4			

et (ii) un certain droit de recevoir détenu par PHH EMEA;

La preuve de l'existence et de valeur de l'apport d'un montant de huit millions deux cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze Euros et treize centimes (EUR 8.223.894,13) a été apportée par une délivrance de (i) certificat d'apport daté du 8 avril 2014 et constitué par les gérants de PHH EMEA, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 8 avril 2014 et constitué par la Société.



#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la société comme suit:

#### « Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital souscrit est fixé à un million cinq cents mille un Euros (EUR 1.500.001,-) représenté par un million cinq cents mille un (1.500.001) parts sociales de valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- 6.2. La prime d'émission sera allouée à une réserve spécifique de prime, qui sur résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, sera remboursée à tout moment aux associés de la Société (y compris, sans limitation après conversion du capital social), conformément aux termes et conditions qui seront définis dans ladite résolution. Dans un souci de clarté, la Société traitera tout solde existant au crédit de cette réserve spécifique comme non-fongible et devra le réserver, tout ou en partie, à tout détenteur de parts par rapport à la prime d'émission qui a été payée dessus.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Murphy, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5238. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014062909/919.

(140073336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# Stonelux Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ANRH).

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 185.317.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of March.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Stonelux Investment S.à r.l., a société privée à responsabilitée limitée (a private limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company), incorporated pursuant to a deed of Me Jospeh Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of associations of the Company has never been amended yet.

## There appeared:

1. Appian Natural Resources Fund, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1425, acting through its general partner, Appian Natural Resources Fund GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1424, itself acting through its general partner, Appian Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 109373 (the "Shareholder 1")



2. Appian Natural Resources (UST) Fund L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1669, acting through its general partner, Appian Natural Resources Fund GP L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 1424, itself acting through its general partner, Appian Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, Channel Islands, having its registered office address at 47 Esplanade, St. Helier, Jersey, JE1 0BD, Channel Islands and registered with the Jersey Companies Registry under number 109373 (the "Shareholder 2", together with the Shareholder 1 the "Shareholders"):

Each, hereby represented Joe Zeaiter, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal dated 14 March 2014.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Meeting declares and requests the notary to record that:

- I. The Shareholders hold respectively one million one hundred twenty seven thousand four hundred thirty-three (1,127,433) shares and one hundred twenty two thousand five hundred sixty-seven (122,567) shares representing the entirety of the share capital of the Company so that the total share capital of the Company is represented at the Meeting and resolutions can be validly taken by the Meeting.
  - II. The agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company so that Article 2 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"The Company's name is "ANRH";

- 3. Amendment of the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company so that the first paragraph of Article 4 of the article of association of the Company which shall read as follows:
  - "The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.";
  - 4. Amendment to Articles 11, 12 and 13 of the articles of association of the Company so that they shall read as follows:
  - " Art. 11. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.
  - If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The majority of the Managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as "Non-resident in the UK").

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 12.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman") who shall always be a Non-resident in the UK. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.



Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 1 (one) Business Day's written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. However, the meeting of the Board of Managers shall never be held in the UK.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that at least the majority of the Managers present or represented are Non-resident in the UK. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

## Art. 13. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled."

## 5. Miscellaneous.

III. The Meeting then has taken the following resolutions:



#### First resolution

The Shareholders waive the convening notice and confirm that they consider themselves as duly convened. The Shareholders declare that they have perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

#### Second resolution

The Meeting resolves to amend the article 2 of association of the Company so that Article 2 of articles of association of the Company reads as follows:

"The Company's name is "ANRH"."

## Third resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company so that the first paragraph of the Article 4 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

#### Fourth resolution

The Meeting resolves to amend and restate Article 11, Article 12 and Article 13 of the articles of association the Company which shall read as follows:

" Art. 11. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The majority of the Managers will be non-resident in the United Kingdom (the "UK") for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as "Non-resident in the UK").

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 12.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman") who shall always be a Non-resident in the UK. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 1 (one) Business Day's written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

However, the meeting of the Board of Managers shall never be held in the UK. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the trans-



mission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that at least the majority of the Managers present or represented are Nonresident in the UK. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

## Art. 13. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 15 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled."

There being no other business, the meeting was closed.

## Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.



## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenu

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemble) de Stonelux Investment S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société), constituée en vertu d'un acte de Me Jospeh Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 11 mars 2014, pas encore publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

## **ONT COMPARU:**

- 1. Appian Natural resources Fund, L.P. un fond de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands et enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 1425 agissant par son associé commandité gérant Appian Natural Resources Fund GP L.P, un fond de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands, enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 1424 lui-même agissant par son associé commandité gérant Appian Holdings Limited, un fonds de Jersey ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 109373; et
- 2. Appian Natural Resources (UST) Fund L.P un fond de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands et enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 1669 agissant par son associé commandité gérant Appian Natural Resources Fund GP L.P, un fond de Jersey, ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands, enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 1424 lui-même agissant par son associé commandité gérant Appian Holdings Limited, un fonds de Jersey ayant son siège social au 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 0BD Channel Islands enregistrer avec Le Registre des Sociétés de Jersey sou le numéro 109373 (les Actionnaires):

Chacun représenté par Joe Zeaiter, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé datées du 14 mars.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, pour être présentées aux autorités compétentes en terme d'enregistrement

Les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire instrumentant d'acter que:

- I. Les Actionnaires détiennent respectivement 1,127,433 parts sociales et 122,567 parts sociales de la Société représentant l'entièreté du capital social de la Société et que dès lors l'intégralité du capital social est représenté à l'Assemblée et que des résolutions peuvent être valablement adoptées par l'Assemblée.
  - II. L'agenda de l'Assemblée est rédigé comme suit:
  - 1. Renonciation au formalité de convocation;
- 2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société pour que l'article 2 des statuts de la Société soit rédigé comme suit:

«La dénomination de la Société est "ANRH"».

- 3. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la sociétés pour que le premier paragraphe de l'article 4 soit rédigé comme suit:
  - "La Société a son siège sociale dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg";
  - 4. Modification des articles 11, 12,13 de la Société afin qu'ils soient rédigés comme suit:
  - « Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.
  - Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.
  - Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

La majorité des Gérants est composée de non-résidents au Royaume-Uni (le "R-U") d'un point de vue fiscal, non basés au R-U à plein temps (ci-après dénommés les "Non-résidents au R-U").

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.



**Art. 12.** Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés., étant précisé que la majorité des Gérants présents ou représentés devra être composée de Nonrésident au R-U.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

**Art. 13.** Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants

Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 15 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne



liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

- 5. Divers
- III. L'Assemblée a pris dès lors les résolution suivantes:

#### Première résolution

Les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation et confirment qu'ils considèrent avoir été eux-mêmes convoqués. Les Actionnaires déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance, ensemble avec toute autre information utile.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour que l'article 2 des statuts de la Société soit rédigé comme suit:

«La dénomination de la Société est «ANRH»».

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la sociétés et de pour que le premier paragraphe de l'article 4 soit rédigé comme suit:

"La Société a son siège sociale dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.».

L'Assemblée décide de modifier les articles 11, 12, 13 de la Société afin qu'ils soient rédigés comme suit:

« Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

La majorité des Gérants est composée de non-résidents au Royaume-Uni (le "R-U") d'un point de vue fiscal, non basés au R-U à plein temps (ci-après dénommés les "Non-résidents au R-U").

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort des Gérants.

**Art. 12.** Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou les signatures conjointes de deux (2) Gérants en cas de pluralité de Gérants.

La Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou à la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de ces pouvoirs spéciaux.

En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").



Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés., étant précisé que la majorité des Gérants présents ou représentés devra être composée de Non-résident au R-U.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

**Art. 13.** Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Si un Gérant de la Société a ou peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant ainsi un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 13 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et (ii) entre dans le cadre du cours normal des affaires de la Société.

Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables qu'il a encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie du fait qu'il ait été ou qu'il soit Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement



définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.».

N'ayant plus d'autre point à traiter, l'Assemblée est clôturée.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé Luxembourg à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Zeaiter, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2014. Relation: RED/2014/610. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014062999/493.

(140073027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## STEG LBG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063057/9.

(140072931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Uniborc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.081.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of April.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

#### Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of UNIBORC S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.081 (the Company). The Company was incorporated on 10 November 2011 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, which deed has been published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations N° 117 of 14 January 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 April 2013, published in the Mémorial C number 1727 of 18 July 2013.

The Meeting was opened at 4.30 pm CET under the chairmanship of Mrs Nathalie Berck, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman),

who appointed as secretary Mr William Simpson, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

- I. The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.
- II. The quorum required in order to validly deliberate on all the items of the agenda of the Meeting is indicated at article 16 of the Articles.



- III. Pursuant to the attendance list, the two (2) sole shareholders of the Company (the A shareholder and the B shareholder), together holding thirty-one thousand (31,000) shares of the Company i.e. the whole corporate capital of the Company, are represented at the Meeting.
- IV. The whole corporate capital being represented at the present Meeting, and the two shareholders (the A shareholder and the B shareholder) represented declaring that they have had due notice and got full knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.
- V. Consequently, the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following items of the agenda:
- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to ninety-one thousand euro (EUR 91,000.-) by issuing forty-eight thousand (48,000) new class A shares and twelve thousand (12,000) new class B shares, each share having a nominal value of one euro (1 EUR).
  - 2. Subsequent amendment of article 5 "Share capital" of the articles of association of the Company.
  - 3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously adopted the following resolutions:

#### First resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) so as to raise the current share capital of the Company from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to ninety-one thousand euro (EUR 91,000.-) by issuing forty-eight thousand (48,000) new class A shares and twelve thousand (12,000) new class B shares, each share having a nominal value of one euro (1 EUR).

The forty-eight thousand (48,000) new class A shares have been subscribed by the A shareholder, and the twelve thousand (12,000) new class B shares have been subscribed by the B shareholder.

The sixty thousand (60,000) new shares have been fully paid in cash by the subscribers so that the total sum of sixty thousand euro (EUR 60,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

#### Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Meeting decides to amend article 5 "Share capital" of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 91,000, represented by 72,800 A shares (the Class A Shares) and 18,200 B shares (the Class B Shares), each Share having a nominal value of EUR 1 (one euro)."

## Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

All the resolutions have been taken separately and by unanimous vote.

There being no further business before the Meeting, the same was there upon adjourned.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

## Follows the french translation

L'an deux mille quatorze, le neuf avril.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de UNIBORC S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.081 (la Société). La Société a été constituée le 10 novembre 2011 par acte de Maître Francis Kesseler, lequel acte a été publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations N° 117 du 14 janvier 2012. Les statuts de la Société (les Statuts)



ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2013, publié au Mémorial C 1727 du 18 juillet 2013.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures (heure luxembourgeoise) sous la présidence de Madame Nathalie Berck, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président),

qui nomme comme secrétaire Monsieur William Simpson, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Michèle Kemp, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

- I. Les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- II. Le quorum requis pour pouvoir valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour de l'Assemblée est mentionné à l'article 16 des Statuts.
- III. Suivant la liste de présence, les deux (2) seuls actionnaires de la Société (l'actionnaire A et l'actionnaire B), détenant ensemble trente et un mille (31.000) actions de la Société, c'est-à-dire l'intégralité du capital social de la Société, sont représentés à l'Assemblée.
- IV. L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, et les deux actionnaires (l'actionnaire A et l'actionnaire B) représentés déclarant avoir bien reçu et avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.
- V. Par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:
- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) afin de porter le capital social actuel de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-) en émettant quarante-huit mille (48.000) nouvelles actions de classe A et douze mille (12.000) nouvelles actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR).
  - 2. Modification subséquente de l'article 5 «Capital Social» des statuts de la Société.
  - 3. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille euros (EUR 60.000,-) ayant pour effet d'augmenter le capital social actuel de la Société de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt-onze mille euros (EUR 91.000,-) en émettant quarante-huit mille (48.000) nouvelles actions de classe A et douze mille (12.000) nouvelles actions de classe B, chaque action ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR).

Les quarante-huit mille (48.000) nouvelles actions de classe A ont été souscrites par l'actionnaire A, et les douze mille (12.000) nouvelles actions de classe B ont été souscrites par l'actionnaire B.

Les soixante mille (60.000) nouvelles actions ont été payées en espèces par les souscripteurs de sorte que le montant total de soixante mille euros (EUR 60.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été démontré au notaire instrumentant.

# Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 «Capital Social» des Statuts qui aura dès lors la teneur suivante:

« **5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 91.000 EUR, représenté par 72.800 actions A (les Actions de Classe A) et par 18.200 actions B (les Actions de Classe B), chaque action ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

# Frais et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

# Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Toutes les résolutions ont été votées séparément et à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont Acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Berck, Simpson, Kemp, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5250. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

# POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014063101/147.

(140073459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# AXA DBIO GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.162.

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of April.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

AXA Liabilities Managers SAS, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, registered with the Trade Register of Paris under number 443 984 778 RCS Paris (the "Shareholder"),

represented by Mr. Christophe Daum, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 18, 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée AXA DBIO GP S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, with a corporate capital of Twelve Thousand Five Hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2352 on December 2, 2009, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-149.162 and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, on April 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1420 on June 07, 2012 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

## Agenda

- 1 To increase the share capital by an amount of Six Million Five Hundred Thousand Euro (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to Six Million Five Hundred Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 6,512,500.-).
- 2 To issue Six Million Five Hundred Thousand (6,500,000) new shares, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares (the "New Shares").
- 3 To accept subscription for these New Shares by AXA Liabilities Managers SAS and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.
  - 4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution

The Shareholder resolved to increase the sha re capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand Euro (EUR 6,500,000.-) so as to raise it from its present amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) to Six Million Five Hundred Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 6,512,500.-).

# Second resolution

The Shareholder resolved to issue Six Million Five Hundred Thousand (6,500,000) new shares, with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



# Third resolution Subscription - Payment

Thereupon has appeared Mr. Christophe Daum, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA Liabilities Managers SAS, prenamed by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for Six Million Five Hundred Thousand (6,500,000) new shares with a nominal value of One Euro (EUR 1.-) each and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of Six Million Five Hundred Thousand Euro (EUR 6,500,000.-), is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the Six Million Five Hundred Thousand (6,500,000) New Shares to the Subscriber.

#### Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six million five hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 6,512,500.-) divided into six million five hundred twelve thousand five hundred (6,512,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

# Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand eight hundred euros (3,800.-EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze avril.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

AXA Liabilities Managers SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 40, rue du Colisée, F-75008 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro 443 984 778 RCS Paris (l'«Associé»),

représentée par Mr. Christophe Daum, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2014.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée AXA DBIO GP S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) ayant son siège social au 21, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jena-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) le 9 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2352 le 2 décembre 2009, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-149.162 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 4 avril 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1420 le 7 juin 2012 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour

- 1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à six million cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 6.512.500,-).
- 2 Émission de six million cinq cent mille (6.500.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»).
- 3 Acceptation de la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales nouvelles par AXA Liabilities Managers SAS et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.
  - 4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.



L'associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à six millions cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 6.512.500,-).

## Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre six millions cinq cent mille (6.500.000) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution Souscription - Paiement

Ensuite Mr. Christophe Daum, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé AXA Liabilities Managers SAS, précité, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire six millions cinq cent mille (6.500.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'attribuer les six millions cinq cent mille (6.500.000) Nouvelles Parts Sociales au Souscripteur.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital émis. Le capital émis de la Société est fixé à six millions cinq cent douze mille cinq cent euros (EUR 6.512.500,-) divisé en six millions cinq cent douze mille cinq cent (6.512.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille huit cent euros (EUR 3.800.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Daum, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18212. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063293/136.

(140074205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

# Swiss Re Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 105.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Swiss Re Europe Holdings SA

Référence de publication: 2014063005/10.

(140073022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



# Sapori Italiani, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 28, rue d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 157.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063016/9.

(140073418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

## Solar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 93.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014063047/11.

(140072970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# Beauty-Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 26A, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.726.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

# **ONT COMPARU:**

- 1.- Monsieur Raymond HERMES, indépendant, demeurant à L-4985 Sanem, 26A, rue d'Esch.
- 2.- Madame Christelle SIVAULT, salariée, demeurant à F-57330 Roussy-le-Village, 13F, rue Sainte-Anne.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

- Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une pension pour chiens et d'un salon de toilettage pour chiens avec vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «BEAUTY-DOG S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Sanem.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

- Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingtdix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.



**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.
  - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
  - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.



#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

# Souscription et libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

## Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

# Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Raymond HERMES, indépendant, né à Luxembourg, le 25 mai 1966, demeurant à L-4985 Sanem, 26A, rue d'Esch.

- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social de la société est établi à L-4985 Sanem, 26A, rue d'Esch.

# Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. HERMES, C. SIVAULT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014063304/121.

(140074262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

# Wadom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 169.715.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2014063184/13.

(140072685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.



# Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

# Capital social: EUR 181.200,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 90.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. Référence de publication: 2014063006/10.

(140073024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014062986/12.

(140072800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# C.V.R.Y. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 110, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 186.722.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

- 1) Monsieur Claude VANWYMELBEKE, salarié, demeurant à L-6840 Machtum, 2, Knupp,
- 2) Monsieur Yann RIEHL, salarié, demeurant à L-5480 Wormeldange, 110, rue Principale,
- 3) Madame Nathalie RIEHL, salariée, demeurant à L-5480 Wormeldange, 110, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

# Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de «C.V.R.Y. S. à r. l.».
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange. Il pourra être déplacé dans la même commune par simple décision de la gérance de la société.

Il peut être transféré en dehors de cette commune en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.



# Titre II. - Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

# Titre III. - Administration et gérance

**Art. 9.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

- Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci. Les dispositions des articles 200-1 et 200-2 de la loi sur les sociétés commerciales sont alors applicables.
- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Du bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.
  - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

# Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

# Souscription et libération

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

# Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2014.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille euros (1.000.- EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des vois les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-5480 Wormeldange, 110, rue Principale.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- a) Mme Rosa-Maria DA SILVA, gérante, demeurant à L-5483 Wormeldange, 3, Berreggaass est nommée gérant technique,
  - b) M. Claude Vanwymelbeke, prénommé, est nommé gérant administratif,
  - c) M. Yann Riehl et Mme Nathalie Riehl sont nommés gérants de la société.

La société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. VANWYMELBEKE, Y. RIEHL, N. RIEHL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2014. Relation: REM/2014/981. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014063319/108.

(140074200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

# Vanmaill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 60, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 186.649.

# **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

# A comparu:

Monsieur Daniel MAILLARD, cuisinier, demeurant à L-9425 Vianden, 60 rue du Sanatorium, né le 27/08/1963 à Lille (F);

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «VANMAILL SARL».
- Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant-brasserie-auberge avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Vianden.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,00 €) chacune.



Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le comparant par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
  - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 13.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatorze.
- **Art. 14.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, la partie comparante se réfère et se soumet aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

# Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 850,00 €.



# Attribution des parts sociales

Ces parts ont été toutes souscrites par le comparant prénommé.

# Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L- 9425 Vianden, 60 rue du Sanatorium;
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel MAILLARD, prénommé

- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

# Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties comparantes sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Daniel MAILLARD, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 24 avril 2014. Relation: DIE/2014/5138. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 mai 2014.

Référence de publication: 2014063175/97.

(140072687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# Saler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 56.135.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014063010/10.

(140072857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

# Rojoluk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.808.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la Société en date du 5 mai 2014, que l'Actionnaire Unique met fin avec effet immédiat au mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Henrotay et de Monsieur Alain Goblet.

L'Actionnaire unique accepte la démission avec effet au 8 avril 2014 de Monsieur Pierre Begasse de Dhaem de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Actionnaire unique nomme avec effet au 8 avril 2014 ALLO SERVICE, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 15, avenue de la Laiterie, B-4000 Liège et immatriculée à la Banque-carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.771.871 comme commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROJOLUK S.A.

Référence de publication: 2014063673/18.

(140073877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck